



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Objet:** Attribution du marché « accord-cadre mono-attributaire pour des missions de conception urbaine et paysagère – Expérimentation n°4 sur la résilience du territoire » et signature de la convention de partenariat sur le site de la sucrerie du Marquenterre (commune de Rue)

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Alexandre Isabelle, Boudinelle Jean-Pierre, Butel Yves, Caux Yannick, Delahaye Emmanuel, Delannoy Dominique, Delaporte Philippe, Durot Denis, Evrard Philippe, Farcy Joël, Gouesbier Francis, Hertault Claude, Holleville-Milhat Sabrina, Jacob Claude, Lecomte Jean-Paul, Lefebvre Pascal, Lesenne Christian, Marque José, Martin Jocelyne, Mouton Eric, Petit Arnaud, Poupart Patricia, Pruvot Laurent, Ruellet Thierry, Thueux Jacky, Tschanz Catherine, Vanhée Christine.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Leleu Jean-Jacques, Billet Nathalie, Martel Jean-Charles, Duquesne Bernard, Henocque Dominique, Fongueuse France, Maquet Emmanuel.

Madame la Présidente ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Francis Gouesbier en qualité de secrétaire de séance conformément au texte en vigueur.

Délibération n°VP.CS23.30

- Considérant la délibération n°TD.CS23.6.1 du Comité syndical de Baie de Somme 3 Vallées en date du 13 mars 2023,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique
- Vu les articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code portant sur l'accord-cadre avec maximum,

Monsieur Brasseur rappelle que BS3V a établi une consultation pour conclure un accord-cadre mono-attributaire pour des missions de conception urbaine et paysagère sur les communes de Crécy-en-Ponthieu, Rue et Vron.

En parallèle, et afin de mener à bien la mission sur le site de la friche industrielle de la sucrerie du Marquenterre (commune de Rue), les deux syndicats mixtes (BS3V et SMBS-GLP), la commune de Rue et les propriétaires ont souhaité établir une convention permettant d'organiser les modalités de partenariat garantissant la bonne conduite des études.

La consultation relative au marché public a été lancée le 23 mai 2023 par publicité sur la plateforme dématérialisée [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) – référence : SM-BS3V\_80\_A\_20230522W2\_1 pour une remise des offres au 19 juin 2023 à 12h.

44 dossiers ont été retirés, 6 offres dématérialisées ont été déposées sur la plateforme dédiée.

L'accord-cadre mono-attributaire compte trois missions M1, M2, M3 et des missions complémentaires M4 :

- Mission M1 (commune de Vron), M2 (Commune de Crécy-en-Ponthieu) et M3 (Commune de Rue) ;
- Missions complémentaires M4

Le montant prévisionnel affecté aux missions M1, M2 et M3 est de 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC.

Les critères d'attribution de l'offre, tels que mentionnés dans le règlement de consultation étaient :

- 60 points sur les capacités techniques et professionnelles
- 40 points sur le prix des prestations

Le rapport d'analyse des offres est présenté en séance.

Tous les dossiers reçus et examinés comportent bien les pièces administratives et documents demandés dans le règlement de la consultation.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir débattu, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre du groupement « TANDEM + - Coopérative Paysages – Société OGI » pour un montant total de 90 180 € TTC
- d'autoriser la Présidente à signer l'accord-cadre et toutes les pièces d'exécution s'y rapportant
- d'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat sur le site de la sucrerie du Marquenterre (commune de Rue).

Pour Extrait conforme,

La Présidente,  
Patricia POUPART

